

ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 4 JUILLET 2002 ORGANISANT L'EVALUATION DES  
INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LA REGION WALLONNE

Annexe I

**FORME ET CONTENU MINIMUM DE LA NOTICE D'EVALUATION DES INCIDENCES SUR  
L'ENVIRONNEMENT**

**1° Demandeur**

- Nom
- Prénom
- Qualité
- Domicile
- Numéro de téléphone
- Numéro de télécopie
- Date de la demande

**2° Présentation du projet**

- pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc).
  
- Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....)
  
- Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...). Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc.)

**3° Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.**

- indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.
- Indiquer la destination du terrain au plan communal d'aménagement (PCA).
- Le terrain est-il situé :
  - \* dans un lotissement non périmé ? OUI - NON
  - \* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ? OUI - NON
  - \* à proximité d'un centre ancien protégé, d'un bien immobilier classé, d'un site archéologique ?  
OUI - NON
  - \* dans un périmètre protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, site Natura 2000 :

\* à proximité d'un périmètre protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 :

### **Description du site avant la mise en œuvre du projet**

Relief du sol et pente du terrain naturel (inférieure à 6% et 15%, supérieure à 15%)

Nature du sol

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide, ...)

Présence de nappes phréatiques, de points de captage

Direction et points de rejet d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...)

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? OUI - NON

Présence d'un site archéologique ? OUI - NON

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ?

### **Effets du projet sur l'environnement.**

Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ?

dans l'atmosphère : OUI - NON

indiquez en

- la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues, ...)

- le débit

) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

dans les eaux de surface : OUI - NON

dans les égout : OUI - NON

- indiquez en
  - la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,.. )
  - le débit ou la quantité

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

c) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eaux de surface :
  - \*lieu
  - \*quantité
- en eaux souterraines
  - \*dénomination du point de captage
  - \*quantité

d) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé.

e) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI - NON

- de quel type
- de façon permanente ou épisodique

f) Modes de transports prévus et les voies d'accès et de sortie.

- pour le transports de produits
- pour le transport de personnes
- localisation des zones de parking
- localisation des pipe-line, s'il y en a

g) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique général du site ? OUI - NON

h) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI - NON

i) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation , le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation) ;

j) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

- k) Risques d'autres nuisances éventuelles.
- l) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel.
- m) Boisement et/ou déboisement
- n) Nombre d'emplacements de parkings.
- o) Impact sur la nature.
- p) Construction ou aménagement de voirie.
- q) Epuration individuelle.

**6° Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures**

**7° Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs de l'environnement**

- les rejets dans l'atmosphère :
- les rejets dans les eaux :
- les déchets de production :
- les odeurs :
- le bruit :
- la circulation :
- impact sur le patrimoine naturel :
- l'impact paysager :

DATE :

(s) le demandeur :